

**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du MARDI 7 JUILLET 2020 à 20 h 30**

Le 7 JUILLET 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 02/07/2020, se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Étaient présents : MM BOEUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; PÉROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : BOUCHAUD Thomas

Secrétaire : GRANGE Cécile

Présents : 14 Représentés : 0 Absent : 1 Votants : 14

Madame Cécile GRANGE a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation à l'unanimité des PV des deux dernières séances.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Délégations du Maire :**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales, dans son article L 2122-22, permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au Maire certaines des délégations prévues dans l'article L.2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal décide, pour la durée de son mandat, de confier à Monsieur Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions.

En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation, sont prises par le Conseil Municipal.

Les décisions prises par le Maire sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

13 voix POUR et 1 non-vote

**2. Planning des commissions concernant nos commissions communales :**

- **28 juillet** : commission plan d'eau à **19 H au plan d'eau** (Pierrette, Cécile, Laurent, Pierre, Jean-Marc, Marie-Noëlle)
- **4 septembre** : récompenses Maisons Fleuries 2019 + Nouveaux habitants à **18 H 30 à la salle des fêtes**
- **8 septembre** : référents villages à **20 H 30 à la salle des fêtes**
- **14 septembre** : commission bulletin municipal à **19 H 30 en mairie** (Anne-Marie, Florence, Cécile, Marie-Pierre, Bruno, Christelle)
- **29 septembre** : réunion avec les agriculteurs à **20 H 30 → reporter la date en novembre**
- **12 octobre** : réunion avec les artisans et commerçants à **20 H 30 à la salle des fêtes**

Planning du Plan d'eau : voir document de Cécile GRANGE

Pour information : n° de Michel Ménardin (surveillant de baignade) : 06 14 08 44 65

### 3. Acquisition tracteur John Deere

Laurent Loiseau explique au Conseil Municipal que le tracteur choisi précédemment, et dont le devis avait été signé, ne sera disponible qu'en 2021. Il a négocié afin d'avoir un tracteur de la même marque, de 90 CV et avec plus d'options techniques (boîte hydraulique,...) ; le tout au même prix que celui fixé pour le premier et disponible sous une quinzaine de jours.

### 4. Dossier maison de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réunion tenue avec l'ATD 16 et les professionnels de la santé, dont le Dr Patrick Bonnardel : le rétro planning est prêt. Ce projet ne pourra pas prétendre à une subvention TEPOS sur 2020, mais certainement à une subvention du Département (75 % à 80 %).

Désistement de la dentiste, Dr Prieur, et pas de réponse du kinésithérapeute, François Le Marec.

Les appels d'offres vont débiter en juillet/août 2020.

### 5. Dossier Soliha

Le projet est présenté le 10 juillet prochain au Directoire. L'opération ira bien à son terme ; seul bémol, le problème des diagnostics amiante qui pourraient retarder la signature du projet.

### 6. Dossier Fermes de Chassagne

Le compromis de vente est en cours avec des clauses : les locaux doivent être vidés, libres de toute contrainte locative également. Ce sera une opération « blanche ».

### 7. Dossier immeuble Delalande

Le permis de construire est parti à l'instruction. La démolition est prévue en septembre.

### 8. Dossier de réhabilitation du bourg

Réunion avec M Jacques Ségui, le maître d'œuvre pour l'aménagement de bourg, le 8 juillet à 9H00, en mairie.

Les travaux débiteront mi-août pour 8 à 10 semaines (fin octobre) avec l'enfouissement des réseaux Route de Chef Boutonne : du carrefour de la rue de la Gare jusqu'à chez Régis Magnan.

Le 4 août, ENEDIS va faire le branchement du poste de relèvement.

### 9. Compromis Vente du lot n° 5 Lotissement de La Chapelière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame GUETRE -CHAMBORD, ont décidé d'acquérir le lot n° 5 du lotissement de la Chapelière :

- cadastré section YC numéro 141
- d'une superficie de 870 m<sup>2</sup>
- à l'adresse 4 rue des Noisetiers
- pour le prix TTC de quatorze mille sept cent quatre-vingt-dix euros (14 790 €), hors frais d'actes notariés.

Après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à la vente du terrain ci-dessus référencé.

### 10. Convocation réunion exceptionnelle de CM dédiée à la désignation des délégués pour les élections sénatoriales : pour le vendredi 10 juillet à 18H30

### 11. Compte rendu de la commission CCAS : On cherche **un nouveau nom** au Repas des Aînés

- Vote du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020.
- Demande d'aide sociale de 250 € accordée

### 12. Compte rendu synthétique du CA collège et du Conseil d'école et des AG des professions de santé et de l'AGV

- **Collège** : à la rentrée de septembre 2020 : 135 élèves au lieu de 150 alors qu'il y a beaucoup de projets et d'actions.
- **Écoles** : il y aura 33 enfants en maternelle et 115 en primaire contre 165 au total habituellement.  
Le Directeur remercie la municipalité d'avoir envoyé ses agents pour la reprise après la crise du COVID-19.
- **Professions de santé** : Bruno Arrivé explique le projet de Guillaume Queneau, du PETR : la mise en avant de l'opération « Octobre Rose » avec mise en place d'activités sportives et médicales, des ateliers et des informations sur le dépistage. Cela est vu aussi avec Mme Devautour et c'est Angoulême qui centralise les supports d'informations.

- **AGV Rugby** : il y a 26 licenciés. L'école de rugby n'est plus en partenariat avec celle de Ruffec mais plutôt avec celle de Jarnac. Le terrain annexe est en cours.

### 13. Point RH :

- Florian Lacroix : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial non permanent pour accroissement temporaire d'activité : Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent pour renforcer l'équipe des services techniques pendant la saison d'entretien accru des espaces verts, des congés annuels des agents et de l'indisponibilité d'un agent en arrêt de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer l'emploi de : adjoint technique territorial en contrat à durée déterminée, pour accroissement temporaire d'activité pendant six mois, du 8 juillet 2020 au 31 décembre 2020, à raison de 35 heures hebdomadaires, à l'échelon 1, indice brut 350 indice majoré 327.

- Prime liée au COVID-19 : Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Villefagnan afin de valoriser « *un surcroît de travail significatif durant cette période* » au profit des agents, dont les postes sont mentionnés ci-dessous, particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Cette prime est instaurée en raison du surcroît significatif de travail en présentiel et/ou en télétravail exercées par :

- Agents des services techniques titulaires
- Agents administratifs (secrétaire de la mairie et de la bibliothèque)

Un montant de 300 € plafond sera octroyé par agent :

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.
- Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire.

### 14. Admission en non-valeur budget Assainissement

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Ruffec, créances pour lesquelles les poursuites se sont avérées infructueuses à ce jour :

#### - **Redevances assainissement (total 203.17 €)**

Année 2016	154.54 €
Année 2017	48.63 €

Cette admission en non-valeur ne fait cependant pas obstacle à un recouvrement éventuel ultérieur.

14 voix POUR

### 15. Informations et interventions des adjoints dans leur domaine de compétence respectifs sur points non traités à l'ODJ (voir point 2)

### 16. Questions diverses

- Présentation du projet « Ma Maison à venir » pour l'amélioration de l'habitat : contact à prendre par Florence Boinot
- Le Département organise des soirées « Ciné Drive-in ». Florence Boinot propose de les contacter afin de savoir si le projet, en 2021 peut se faire au moulin des Pierres Blanches.
- Problèmes concernant les gens du voyage installés au moulin : nettoyage des détritiques et surtout déjections partout sur le site.
- Problèmes de dépôts sauvages à Boismorin ; les agents techniques ont ramassés.
- Le 25 juin dernier, Patrick Gastard, Jean-Marc Lacoux et l'agent technique Philippe Queron ont assisté à une réunion du PETR : réunion AMEC concernant les différentes solutions à prendre pour les économies d'énergie. Le coût est de 500€/an pour 5 ans pour une formation de 5 jours pour un élu et un agent technique.

Séance levée à 00h15.